


COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026
--	---

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-huit avril 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents :

Pascal Pochat-Baron, Laëtizia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goj, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devessa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Florence Pierre, Carole Gavard Molliard

Absents représentés :

Roselyne Viollet (pouvoir à Carole Gavard Molliard)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Paul Girard est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

FINANCES

D2026-063-1 – Protection de sol du gymnase – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie

ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION D2026-063 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron

Considérant :

- Qu'une réflexion est engagée sur l'acquisition d'un nouveau système de protection de sol du gymnase lors de manifestations extra-sportives,
- Que le Conseil Départemental de Haute Savoie est susceptible d'attribuer une subvention,

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès Conseil Départemental de Haute Savoie à hauteur de 30% du montant HT de l'acquisition (5.589€) sachant que le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Acquisition	18 630,00 €	Département	30%	5 589,00 €
		Autofinancement	70%	13 041,00 €
Total dépenses	18 630,00 €	Total recettes	100%	18 630,00 €
			TVA	3 726,00 €
			Montant TTC	22 356,00 €

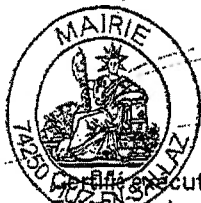
Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
		Adopté à l'unanimité

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON



Certifié exécutoire
En transmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD

Le secrétaire de séance,
Paul GIRARD